

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, , Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, , Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Alain GIROIRE (pouvoir à Jean Marc PELLETANT), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à Bernard DREAU), Julien LE TACON (pouvoir à Jean Patrick SOULE), André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL, Aline TEYCHENEY (pouvoir à Vincent JOINEAU)

Secrétaire de séance : Mme PORTA

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....33	<u>Exprimés</u> : ..... 38
<u>dont suppléants</u> : ..... 0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : ..... 10	
<u>Pouvoirs</u> : ..... 5	
	<b>POUR</b> : ..... 38
	<b>CONTRE</b> : .....0

### **D2021-131 : ADMINISTRATION GENERALE : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES DEUX RIVES (ML2R) »**

*Rapporteur : Mme Sylvie Porta*

La mission locale des deux rives mène des actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des publics de tous âges, en priorité de la classe d'âge 16-25 ans, domicilié sur le territoire de la communauté de communes, notamment sur le plan de l'emploi, de l'orientation, de la formation, de la santé, du logement, de la citoyenneté.

L'association sollicite une subvention de la communauté communes pour mener à bien ses missions. Cette subvention est calculée sur la base d'un montant de 2,52 euros par habitant, soit 83 730 euros et fait l'objet d'une convention annexé à la présente délibération.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale des Deux Rives (ML2R) ;

CONSIDERANT le versement d'une participation financière annuelle au fonctionnement de la ML2R prévue aux statuts, selon un montant de 2,52 euros par habitants ;

CONSIDERANT que cette participation contribue à aider la Mission Locale dans ses divers soutiens et actions auprès des jeunes du secteur ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20210630-D2021\_131-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE le versement d'une subvention de 83 730 euros au profit de l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) »

APPROUVE la convention avec l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) » ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS**

**LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Signé par : Jocelyn Doré  
Date : 06/07/2021  
Qualité : Parapher Président  
CdC Convergence Garonne



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, , Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, , Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Alain GIROIRE (pouvoir à Jean Marc PELLETANT), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à Bernard DREAU), Julien LE TACON (pouvoir à Jean Patrick SOULE), André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL (pouvoir à Vincent JOINEAU) Aline TEYCHENEY

Secrétaire de séance : Mme PORTA

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....33	<u>Exprimés</u> : .....38
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....10	
<u>Pouvoirs</u> : .....5	
	<b>POUR</b> : .....38
	<b>CONTRE</b> : .....0

### D2021-132 : SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2020

*Rapporteur : M. Alain QUEYRENS*

Monsieur le Vice-Président rappelle que les collectivités responsables d'un service public d'assainissement non collectif sont dans l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service avant le 30 septembre de l'année n+1.

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-5 ;

VU la loi n°95-1010 du 02 Février 1995, notamment son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ;

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT la lecture faite du rapport établi pour l'année 2020 pour les communes concernées par le SPANC de la Communauté de Communes Convergence Garonne et annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu les explications de M. le Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ADOpte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 30 septembre 2021  
ID : 033-200069581-20210630-D2021\_132-DE

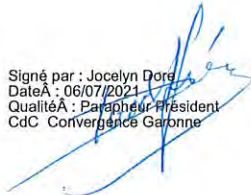
TRANSMET aux Mairies des communes membres concernées qui en feront rapport  
DIT que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté  
concernée.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

Signé par : Jocelyn Doré  
DateA : 06/07/2021  
QualitéA : Parapher Président  
CdC Convergence Garonne



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, , Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, , Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Alain GIROIRE (pouvoir à Jean Marc PELLETANT), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à Bernard DREAU), Julien LE TACON (pouvoir à Jean Patrick SOULE), André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL, Aline TEYCHENEY (pouvoir à Vincent JOINEAU)

Secrétaire de séance : Mme PORTA

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....33	<u>Exprimés</u> : .....38
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....10	
<u>Pouvoirs</u> : .....5	
	<b>POUR</b> : .....38
	<b>CONTRE</b> : .....0

### D2021-133 : SPORT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : M. Jérôme GAUTHIER

Monsieur le vice-président rappelle que la CDC accorde des subventions aux associations du territoire pour leurs actions en faveur de l'accueil des publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de politique sportive

Vu la délibération du 3 janvier 2019 sur le règlement d'intervention de soutien aux associations sportives

Vu l'intervention financière de la CDC sur le co-financement des actions de formation des encadrants ou d'achat de matériel,

Considérant les demandes d'associations pour le développement de leur action d'accueil des publics,

Considérant les travaux de la commission sport et leurs conclusions ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	DATE DEMANDE 2021	PROPOSITION COMMISSION 2021
CA VAL de Tursan	Achats matériel	23/02/2021	1500
Archers des Duacs d'Épernon	Achats matériel	26/02/2021	1000
AGRL	Achats matériel et formation encadrants	24/03/2021	1500
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4000 euros</b>

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 033-200069581-20210630-D2021\_133-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE les montants attribués aux associations sur proposition de la commission

AUTORISE Monsieur le président de signer tous les documents y afférents,

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Signé par : Jocelyn Doré  
DateA : 06/07/2021  
QualitéA : Paraphœur-Président  
CdC Convergence Garonne



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, , Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, , Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Alain GIROIRE (pouvoir à Jean Marc PELLETANT), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à Bernard DREAU), Julien LE TACON (pouvoir à Jean Patrick SOULE), André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL (pouvoir à Vincent JOINEAU), Aline TEYCHENEY

Secrétaire de séance : Mme PORTA

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votes</u> :
<u>Présents</u> : .....33	<u>Exprimés</u> : .....38
<u>dont suppléants</u> : .....0	<u>Abstentions</u> : .....0
<u>Absents</u> : .....10	
<u>Pouvoirs</u> : .....5	
	<b>POUR</b> : .....38
	<b>CONTRE</b> : .....0

### D2021-134 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SMICVAL

Rapporteur : Mme MYLENE DOREAU

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets. Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole.

Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, il convient de dessiner le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques, au travers d'une étude d'opportunité.

Les intercommunalités girondines soutiennent cette démarche : SICTOM Sud Gironde, SEMOCTOM, SMICOTOM, SMICVAL, COBAS, COBAN, USTOM, Bordeaux Métropole et les communautés de communes de Montesquieu, Médoc-Estuaire, Médulienne et Jalle Eau Bourde.

Pour ce faire, il est proposé d'adhérer à un groupement de commandes dont le coordonnateur et maître d'ouvrage sera le Smicval. A ce titre, le Smicval procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, la notification et l'exécution du marché. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Le montant de la prestation est estimé à environ 40 000 € HT soit 48 000 € TTC. Ce montant serait financé par chacune des intercommunalités, au prorata de leur population Insee 2020 subventions déduites. La prestation d'une durée de 6 mois comprendra 3 phases d'études.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 033-200069581-20210630-D2021\_134-DE

Vu Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2113-6,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mener une étude d'opportunité afin de des collective sur les plans techniques, économiques et juridiques,

CONSIDERANT que le Smicval propose à la Communauté de communes d'adhérer à un groupement de commande pour mener cette étude,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

ADHERE à ce groupement de commande

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de ce groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS**

**LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**

Signé par : Jocelyn Doré  
DateA : 06/07/2021  
QualitéA : Maire Président  
CdC Convergence Garonne

